

QU'EST-CE QUE LE TAUX PLEIN ?

Partir avec une retraite à taux plein signifie qu'aucune décote (minoration définitive) n'est appliquée sur le montant de votre retraite.

SURCOTE
TAUX
PLEIN
DÉCOTE

Pour partir avec une retraite à taux plein, il faut :

Avoir le nombre de TRIMESTRES NÉCESSAIRES

Ce nombre dépend de votre année de naissance.

Il inclut :

- les trimestres travaillés sous tous types de statut (salarié, indépendant, fonctionnaire, etc.)
- les trimestres acquis, par exemple, au titre de la parentalité, du chômage, du service national, etc.

ou

Avoir atteint l'âge du TAUX PLEIN AUTOMATIQUE

Un âge où la retraite est calculée à taux plein quel que soit le nombre de trimestres que vous avez enregistrés.

Cet âge varie entre 65 et 67 ans (selon votre année de naissance) dans la plupart des régimes de retraite.

Il est parfois appelé « âge d'annulation de la décote ».

ou

Être dans UNE SITUATION PARTICULIÈRE

Une situation pour laquelle la condition de trimestres est différente.

Par exemple :

- inaptitude
- ancien combattant
- pénibilité, etc.

Le taux plein, c'est-à-dire le taux le plus favorable, n'est pas le même pour tous les statuts :

RETRAITE DU FONCTIONNAIRE

75 % du traitement indiciaire des 6 derniers mois d'activité (voire 80 % avec les bonifications).

Les fonctionnaires disposent également depuis 2005 d'une retraite additionnelle (RAFP).

RETRAITE DU SALARIÉ

50 % de la moyenne de vos 25 meilleurs revenus annuels. À cette retraite de base s'ajoute la retraite complémentaire Agirc-Arrco.



INFOS+ RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Vous pouvez prendre votre retraite complémentaire (sans demander la retraite de base) au plus tôt 10 ans avant l'âge du taux plein automatique.

Dans ce cas-là, le taux plein ne s'applique pas et une minoration définitive est appliquée sur votre retraite complémentaire.

Consultez le nombre de trimestres requis pour le taux plein selon votre année de naissance sur

les-simulateurs.info-retraite.fr



Simulez votre retraite sur votre compte retraite, rubrique

[Mon estimation retraite](#)